

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi

Organisme : Agence technique des transports terrestres.

Domaine de la prestation : Transports Terrestres.

Objet de la prestation : Transcription de privilège sur un véhicule.

Conditions d'obtention

Acquisition d'un véhicule financé par un crédit.

Pièces à fournir

- Demande présentée sur un imprimé délivré par les services de l'agence technique des transports terrestres ;
- Un contrat de prêt ou de financement enregistré portant les signatures légalisées du créancier et du débiteur ;
- L'ancien certificat d'immatriculation pour les véhicules déjà immatriculés dans une série tunisienne ;
- Une attestation d'exonération de paiement des droits exigés le cas échéant.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier ; - Délivrance du certificat de Transcription de privilège sur le véhicule.	-L'intéressé. -Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.	Environ 30 mn

Lieu de dépôt du dossier

Service : Direction régionale de l'agence technique des transports terrestres.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction régionale de l'agence technique des transports terrestres.

Délai d'obtention de la prestation

Environ 30 mn.

Références législatives et /ou réglementaires

Arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000 relatif à l'immatriculation des véhicules.